



## Remboursement crédit immobilier

-----  
Par eleadi

Bonjour, j'ai à ce jour mis en vente ma maison principale. Le banquier me dit que je dois rembourser par anticipation la part qu'il leur revient alors que mon notaire me dit que je peux garder la totalité du prêt lors du prochain versement de la vente. Mon prêt immobilier actuel ne fait pas l'objet d'hypothèque. Mon notaire me dit que le banquier fait pression sur moi.

Puis-je garder la totalité du prêt sans être inquiétée et continuer à régler les mensualités ? J'ai l'intention de m'en servir pour l'achat d'un nouvel appartement.

Merci pour votre réponse. :)

-----  
Par ESP

Bonjour

Sur quoi se base le notaire pour cette affirmation ?

A-t-il lu votre contrat de prêt ?

Dans la plupart des cas, vous devez utiliser le fruit de cette vente pour rembourser ce que vous devez encore à la banque, mais j'ai connu des situations de transfert de prêt immobilier, où le prêt a été reporté (acte sous seing privé) sur le nouveau bien acquis.

Ne pas rembourser est une tentation synonyme de prise de risque en cas de perte d'emploi, difficultés financières etc...Avec les assurances aussi, si vous subissez un grave accident, vous mourrez, la compagnie pourra affirmer que l'objet du bien n'existe plus et chercher à contester.

Mais cela ne s'arrête pas là..

Quelle est la garantie du prêt ?